

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Mulhouse 3
COMMUNE d'ILLZACH



DECISION DU MAIRE

N° 11/2024 du 17 avril 2024

Objet : REALISATION D'UN EMPRUNT INTRACTING DE 1 150 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le Maire de la Ville d'Illzach,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du 22 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant à procéder, dans la limite de 2 000 000 € par an, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,

VU la délibération du 22 janvier 2024 autorisant le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de financement Intracting et la demande de décaissement des fonds,

Après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre de financement et des conditions proposées par la Caisse des dépôts et consignations,

Décide

Article 1^{er} :

Il est décidé de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total d'un million cent cinquante mille euros en deux versements et dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Versement 1	Versement 2
Année de versement	2024	2025
Montant	550 000 euros	600 000 euros
Durée d'amortissement	13 ans	12 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	2 %	2 %
Typologie Gissler	1A	1A
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Amortissement	Déduit (échéances constantes)	Déduit (échéances constantes)
TEG	2 %	2 %

Article 2 :

Le Maire de la Ville d'Illzach ou son adjoint délégué aux finances est autorisé à signer la demande de réalisation de fonds et est habilité à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans la convention et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville d'Illzach et un extrait sera affiché.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin au titre du contrôle de légalité.

Fait à Illzach, le 17 avril 2024

Le Maire,

A blue circular official seal of the Municipality of Illzach is partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE D'ILLZACH' and 'HAUT-RHIN' around the perimeter.

Jean-Luc SCHILDKNECHT